



BROCHURE D'AIDES POUR LES NOUVEAUX KINÉSITHÉRAPEUTES



@KLYFORMATION

SOMMAIRE

A propos de K-LYF

BIENVENUE	05
-----------	----

AIDES

ADMINISTRATIF	09
---------------	----

IMPOTS	25
--------	----

DROIT A LA FORMATION	27
----------------------	----

EQUIPEMENT	32
------------	----

STATUT	34
--------	----

ÉCOSYSTÈME K-LYF

SE FORMER EN KINÉSITHÉRAPIE DU SPORT	40
--------------------------------------	----



FÉLICITATIONS !

NOUS SOMMES DORÉNAVANT COLLÈGUES !

The logo for K-LYF, featuring a vertical blue bar to the left of the text "K-LYF" in a bold, blue, sans-serif font.

POUR FACILITER VOS DÉMARCHES, K-LYF VOUS PROPOSE CE DOSSIER QUI REPREND DANS LES GRANDES LIGNES LES DÉMARCHES QUE VOUS AUREZ À ACCOMPLIR À L'OBTENTION DE VOTRE DIPLÔME AFIN DE VOUS ENGAGER SEREINEMENT DANS VOTRE CARRIÈRE.

Ça y est ! Vous êtes diplômé(e) d'état en tant que masseur kinésithérapeute. Au nom de l'équipe K-LYF, je me permets de vous féliciter pour ce premier parcours.

C'est le début d'une nouvelle aventure. K-LYF, organisme de formation vous accompagne, tout au long de votre parcours professionnel pour vous permettre d'être plus efficace et de vivre pleinement notre passion de la kiné.

Aussi, pour vous permettre de vous lancer sereinement dans la vie active avec une vision sur les différentes étapes administratives et structurelles, nous avons conçu ce dossier d'A.I.D.E.S aux nouveaux diplômé(e)s en MK.

J'espère qu'il vous permettra de trouver des réponses et saura vous guider dans les démarches qui vous attendent dans les prochains jours et semaines.

Surtout, ne manquez pas notre dernier article sur la construction de votre projet thérapeutique et n'hésitez pas à nous solliciter pour vous aider à activer votre expertise !



Nicolas BRUAT
Président K-LYF



A

comme

ADMINISTRATIF

I

comme

IMPÔTS

D

comme

DROIT À LA
FORMATION

E

comme

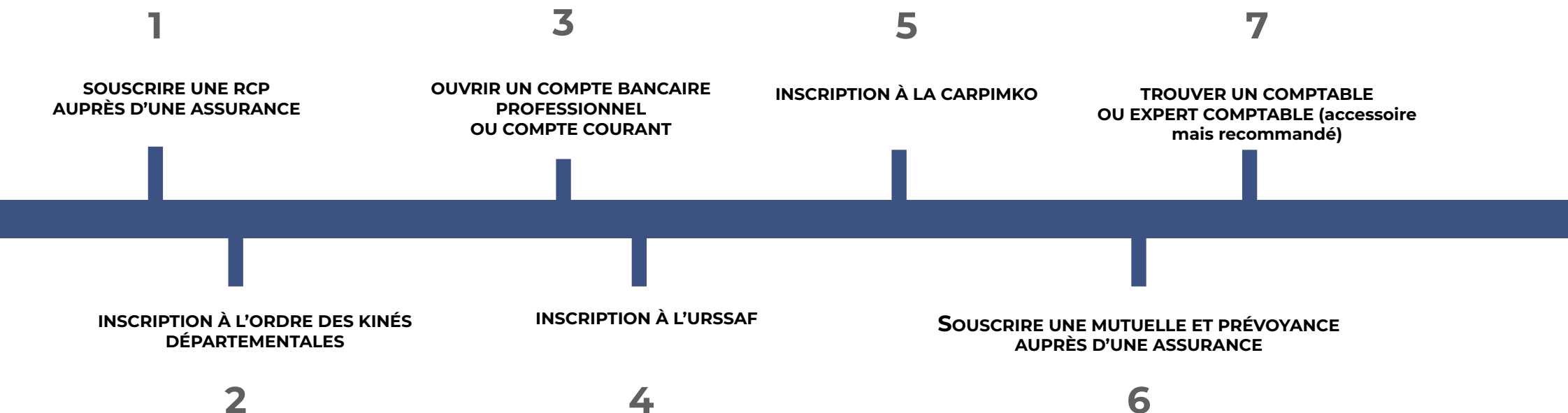
EQUIPEMENT

S

comme

STATUT

CHRONOLOGIE DES DIFFÉRENTES ÉTAPES À SUIVRE POUR LANCER SON ACTIVITÉ



A

comme

ADMINISTRATIF



QU'EST-CE QUE C'EST ?

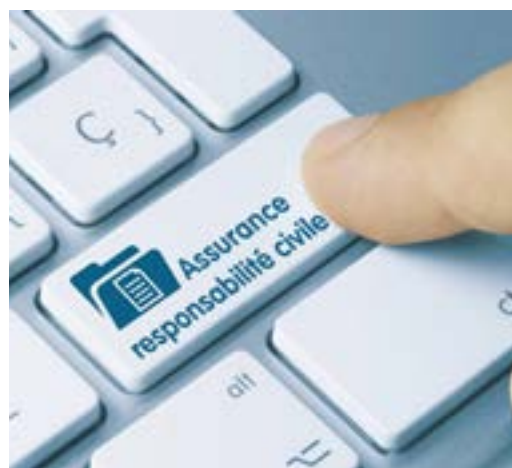
L'ENTRÉE DANS LE MONDE PROFESSIONNEL NÉCESSITERA AU PRÉALABLE PLUSIEURS ÉTAPES ADMINISTRATIVES À NE PAS MANQUER ET CE D'AUTANT PLUS SI VOUS VOUS LANCEZ DANS LE MONDE LIBÉRAL.

ASSURANCE RCP

Cette action consiste à prendre une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP). Le coût : une centaine d'euros (MACSF, ADOHA, médical de France..).

Cette assurance RCP a pour but de vous offrir des garanties devant les juridictions pénales, civiles et administratives. Celle-ci comprend notamment les indemnités en cas de dommage corporel pour le patient, les indemnités en cas de dommage matériel pour le patient, la défense pénale en cas de litige et de plus en plus l'assistance et garantie en cas de e-réputation (réseaux sociaux) Vous allez commencer à réfléchir pour une complémentaire santé et/ou une assurance sur la perte de revenu en cas de problème de santé.

Ces assurances ne sont pas obligatoires, mais vivement conseillées pour faire face à des difficultés. Ne les négligez pas et pensez d'ailleurs à solliciter votre conseiller afin d'ajuster vos droits en fonction de votre contexte de vie et chiffre d'affaire qui évoluera au cours de votre carrière.



INSCRIPTION À L'ORDRE DES KINÉS

- Dossier d'inscription
- Une photo d'identité officielle (comme pour le passeport)
- Un Curriculum Vitae (rapide ce n'est pas un entretien d'embauche)
- Une photocopie de la CNI ou du passeport (valide évidemment)
- Original du diplôme de kiné
- Attestation de RCP
- Attestation de domicile de moins de 3 mois (téléphone fixe, internet ou électricité)
- Photocopie du contrat de travail
- Photocopie des diplômes antérieurs

Le dossier doit être adressé par courrier recommandé avec accusé de réception, ou déposé directement au bureau sur rendez-vous (pour un traitement plus rapide).



Une commission se réunit afin de valider votre inscription et de vous fournir le numéro ADELI ou RPPS qui sera valable à vie et qui correspond finalement à votre numéro de kiné.

La validation de cette inscription entrainera automatiquement la commande de votre carte CPS nécessaire pour la facturation des séances de vos patients.



PRÉVOYANCE

En cas d'arrêt maladie, le délai de carence des allocations accordées par la CPAM par le biais de la CARPIMKO était de 90 jours et est passé à 3 jours depuis 2021.

En d'autres termes, vous touchez à présent des indemnités journalières à partir du 4^e jour de l'arrêt par la SECU et ce jusqu'au 90^e jour. Ensuite si l'arrêt se prolonge au-delà, la CARPIMKO prendra le relai.

Si tout va bien, pas de souci, on se souhaite tous de ne pas avoir finalement besoin d'utiliser sa prévoyance mais personne n'est à l'abri. De petites économies mais de lourdes conséquences à subir si malheureusement un événement désagréable devait arriver.

D'où la prévoyance !

Lorsque vous souscrivez à une assurance prévoyance, vous choisissez une franchise exprimée en nombre de jours. Plus la franchise est basse plus votre prévoyance est chère.

Si vous choisissez une prévoyance 15/3/3 (15 jours maladie, 3 jours accident et 3 jours d'hospitalisation), vous percevrez votre indemnité journalière à partir du 16^{ième} jour en cas de maladie. L'indemnité journalière de la prévoyance est calculée de sorte qu'elle maintienne votre revenu.

Vous devrez donc vous renseigner afin de bénéficier de la meilleure couverture pour le meilleur prix.

A vous de faire le tour des prestataires. Sachez qu'en tant que nouveau professionnel vous pourrez bénéficier de tarifs avantageux. Vous devrez être attentif aux conditions de la prise en charge des arrêts de travail, invalidité, décès, grossesse, frais professionnel (pour assurer le paiement des charges pro en cas de coup dur), COVID ...

LA COMPLÉMENTAIRE

Pour vous protéger, ainsi que votre famille, vous devrez opter pour une complémentaire santé médecin, comprenant des garanties claires et des cotisations justes.

Des garanties performantes permettant de couvrir au mieux les dépenses de santé pour toute la famille, des remboursements optimaux sur les dépassements d'honoraires chez tous les médecins grâce au contrat surcomplémentaire et un accès à un réseau de soins national et reconnu.

En fonction de vos besoins (optique - dentiste spécialisation - chambre individuel en cas d'hospitalisation ...) plusieurs types de contrats vous seront proposés en fonction des garanties et pourcentage de remboursements.



URSSAF

Vous devez vous inscrire à l'URSSAF et recevoir votre numéro SIRET. L'URSSAF c'est l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales. L'inscription est obligatoire que ce soit pour vous installer ou en remplacement.

A quoi servent vos cotisations ?

A vous protéger personnellement pour l'assurance maladie maternité, la retraite de base, la retraite complémentaire, l'assurance invalidité décès, les IJ, le droit à la formation.

Vous versez également à l'URSSAF la CSG-CRDS (au titre de la solidarité nationale). Ces cotisations prennent en compte également les indemnités de congés maternité, paternité et adoption.

Attention, tout retard de paiement donne lieu à des majorations. Ces cotisations sont forfaitaires les 2 premières années mais donnent lieu à un rattrapage la 3ème année. Attention si vous changez de région, après votre 1ère inscription, faire suivre votre dossier peut être extrêmement long ou compliqué.

Les bénéfices des professionnels libéraux sont soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) selon les règles des bénéfices non commerciaux (BNC). Vous pouvez développer une activité commerciale accessoire.

Il faut toutefois que ces profits ne représentent pas une part prépondérante de l'ensemble des revenus du MK et que cette activité commerciale soit une extension de l'activité libérale. Nous y revenons dans le chapitre les impôts.

Autrement dit, un MK peut faire du coaching sportif (après avoir demandé sa carte professionnelle à jeunesse et sport).

A noter que les soins dispensés à la personne par un masseur-kinésithérapeute sont exonérés de TVA, qu'il s'agisse de soins conventionnés ou hors convention (ce qui exige que les cours soient dispensés par une personne physique indépendante, sans le concours d'un salarié, en dehors du cadre de l'exploitation d'un établissement d'enseignement et avec une rémunération directe des cours par les élèves.)

CARPIMKO

Encore une étape clé, l'inscription à la CARPIMKO. Contactez-les par téléphone pour vous inscrire. Celle-ci gère tout votre régime retraite, les incapacités temporaires ou invalidité/décès.

Ci-joint le lien direct vous plus de détails : <https://www.carpimko.com/Portals/0/Je%20m%27installe%20en%20activite%20liberale%20-%20mars%202021.pdf>

Pensez également que vos droits à la retraite seront calculés sur vos trimestres et le montant total sera limité. Il vous sera conseillé de constituer aussi de votre côté vos futurs revenus pour votre retraite.

La partie obligatoire est terminée. N'attendez pas le dernier moment pour vous en occuper.



ÉTAPE SUIVANTE

Contactez la CPAM pour prendre un rendez-vous avec un conseiller. Ce sera votre point de départ pour toutes vos démarches pour l'URSSAF et la CARPIMKO

LET'S GO !!

ARTICLE K-LYF

**TENDINOPATHIE
UNE HISTOIRE DE CONTINUUM**



ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum

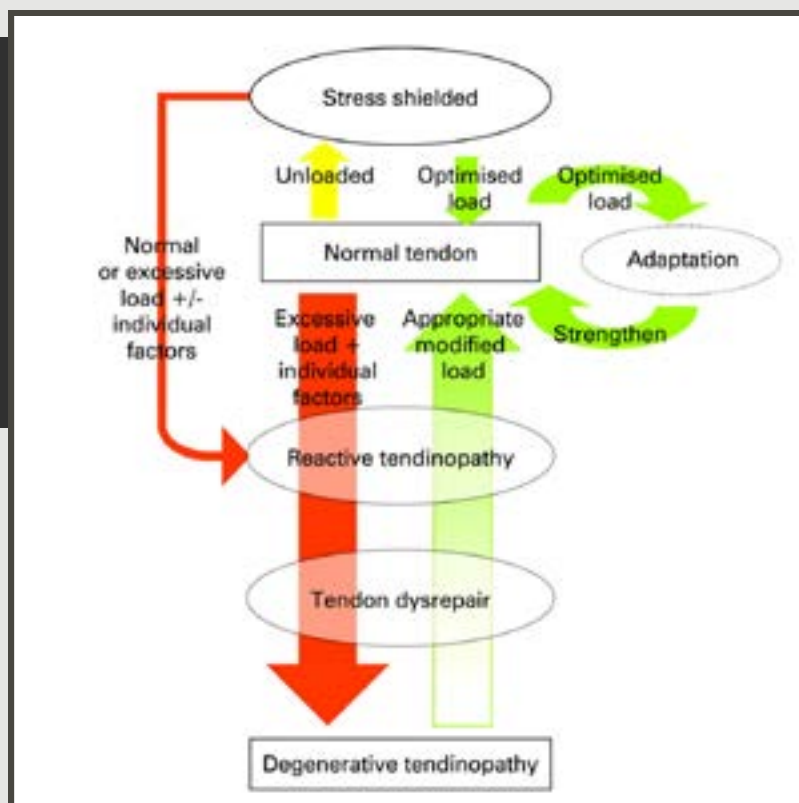
1/9

LA CONSTITUTION D'UN MODÈLE RÉÉDUCATIF DE LA TENDINOPATHIE D'ACHILLE ET AU SENS LARGE DES TENDINOPATHIES RESTE ENCORE À CE JOUR COMPLEXE TANT LA COMPRÉHENSION PAR LA SCIENCE DES PROCESSUS D'ADAPTATION DU TENDON PATHOLOGIQUE RESTE À CE JOUR ENCORE INCOMPLÈTE. TENTONS DE COMPRENDRE UN PEU PLUS CES PHÉNOMÈNES SOUS-JACENT.

1) Rappel Physiopathologie

En 2016 Cook et Purdam, ont revisité leur premier modèle de continuum du tendon développé en 2009. L'objectif était de construire un cadre de réflexion sur les atteintes structurales du tendon et leurs implications cliniques, de construire une réflexion sur la stratégie de prise en charge qui en découle avec 3 niveaux/stades d'atteintes tendineuses :

- le tendon réactif
- le tendon remanié (dysrepair)
- le tendon dégénératif (la rupture tendineuse)

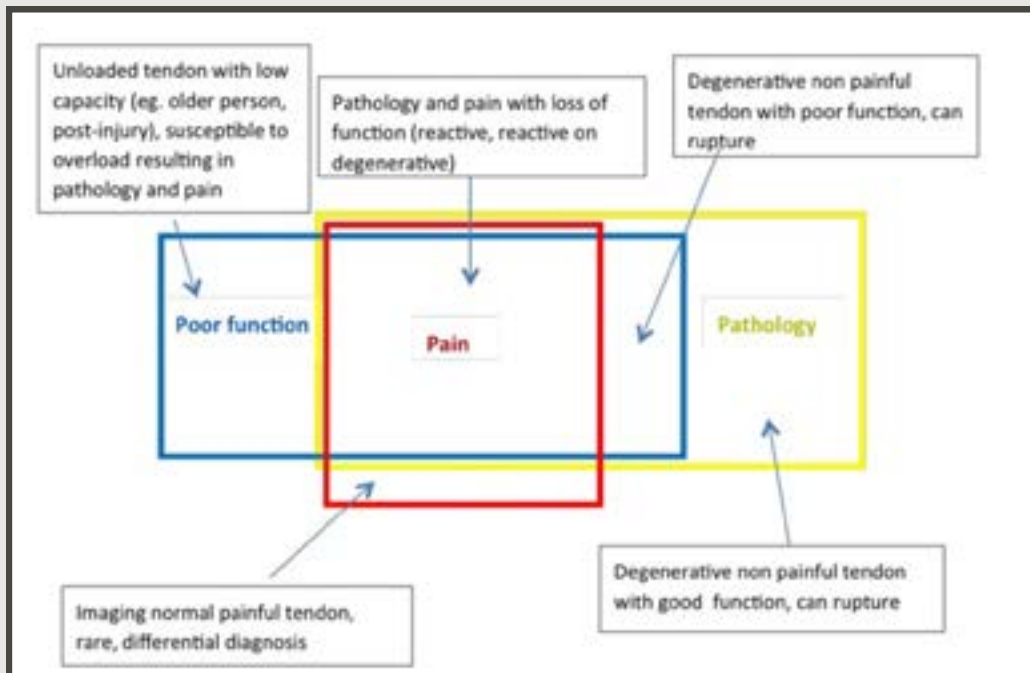


ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum

2/9

L'ASSOCIATION ET LA RELATION ENTRE FONCTION - STRUCTURE DU TENDON - DOULEUR N'EST PAS CLAIREMENT ÉTABLI ET ENTRAÎNE UN FLOU DANS LA PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE. LE QUESTIONNEMENT EST DONC DE SAVOIR À QUEL NIVEAU FAUT IL RENTRER ET AXER L'INTERVENTION RÉÉDUCATIVE : SUR LA DOULEUR ? SUR LA FONCTION ? SUR LA STRUCTURE ? SI ON TRAITE LA DOULEUR, ON NE MODIFIE PAS LA STRUCTURE, IDEM SI ON SE LIMITE À LA FONCTION ON NE MODIFIE PAS NÉCESSAIREMENT ET DE FAÇON NOTABLE LA STRUCTURE ... COMPLEXITÉ QUAND TU NOUS TIENS !



Théoriquement notre intervention aurait pour mission où que l'on soit dans le niveau/stade du continuum, de ramener le tendon vers un état dit normal comprenant fonction optimale, structure saine et absence de douleur.

Malheureusement à certains stades ce schéma théorique ne peut être que partiellement, difficilement réalisable. Il faudra donc optimiser le process au mieux.

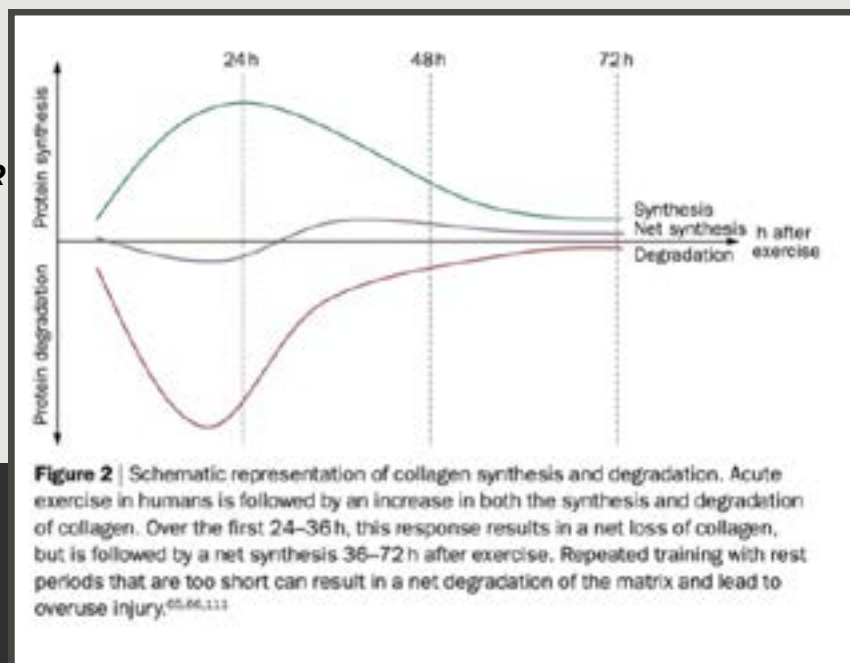


ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum

3/9

POUR FAIRE SIMPLE, AU STADE DU TENDON RÉACTIF, UN RETOUR VERS LE TENDON NORMAL EST POSSIBLE SI ON « RESPECTE LA NATURE »
(SCHÉMA CI CONTRE MAGNUSS AND COLL, 2010).



En effet une synergie anabolisante et catabolisante protéique opère et entraîne transitoirement entre 24h et 36h un « déficit protéique » au sein du tendon qui sera compensé au delà entre 36 et 72h après effort au niveau du tendon sain après exercice.

En d'autres termes et dans le cas d'un tendon réactif, le management de la charge sera essentiel pour ne pas sur-stimuler les processus « mal-adaptatif » structurelle et conduire ce dernier vers le stade remanié. Ainsi le tendon réactif correctement managé sera modifiable structurellement pour être ramener vers un tendon dit normal.

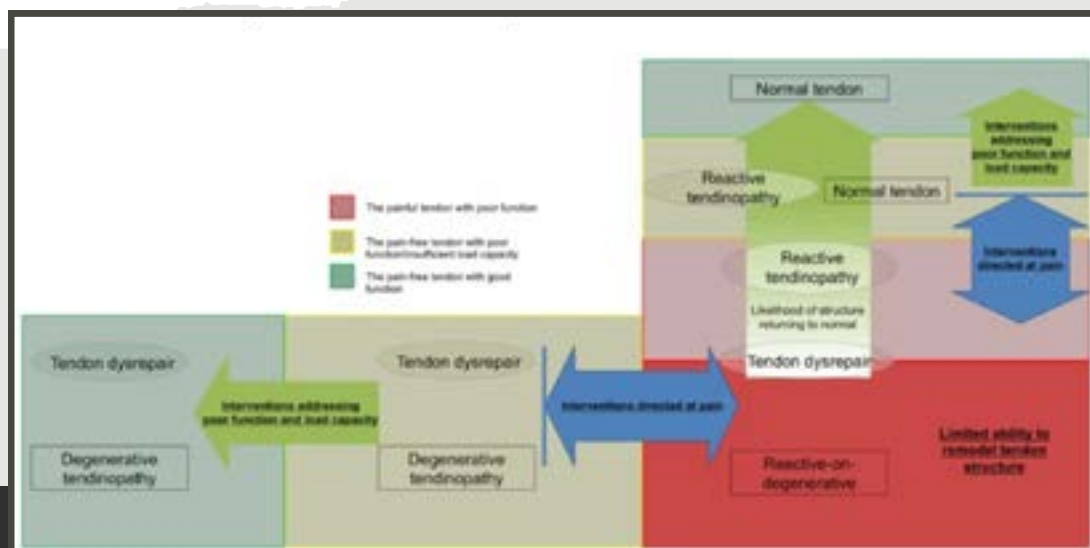
Au stade du tendon remanié, les stratégies optimales offrent toujours un potentiel de guérison structurel envisageable ou tout du moins partiellement.



ARTICLE K-LYF

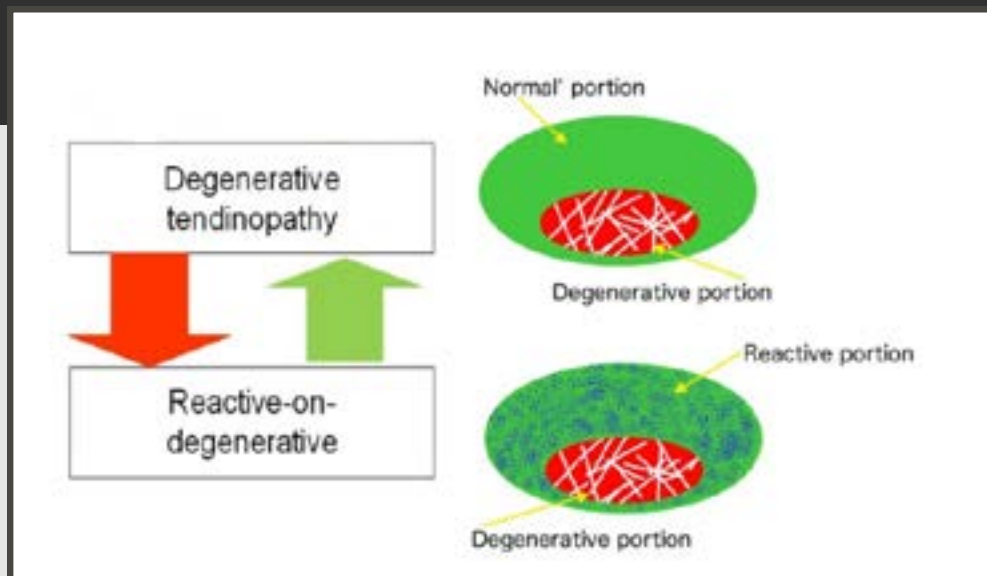
Tendinopathie : une histoire de continuum

4/9



Ce nouveau modèle présenté en 2016 apporte de nouvelle perspective en sous classifiant le tendon dégénératif en tendon dégénératif et « tendon reactive on degenerative ». Tout simplement et comme son nom l'indique on se retrouve potentiellement dans un contexte de tendon réactif comme décrit précédemment au sein d'un tendon dégénératif.

Ce concept s'associe avec le modèle décrit par Sean Docking « Treat the donut, not the hole ». L'idée est de se concentrer sur la partie saine du tendon en optimisant et stimulant la croissance du tissu sain au profit de la zone tendineuse dégénérative.



ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum

5/9

En effet il semble que le potentiel de régénération de la partie atteinte du tendon ne soit pas impossible puisqu'on retrouve des modifications histologiques rétroactives à ce stade, MAIS limité. Les efforts devraient de ce fait selon lui se concentrer majoritairement vers le tissu sain et augmenter ce ratio tissu sain sur tissu dégénéré.

Ces arguments sont soutenus par de nombreuses recherches mettant en avant le fait qu'une amnésie collagénique du tissu atteint serait présente, se matérialisant par une incapacité du tissu dégénéré à percevoir et réagir à la charge. Le corps s'adapterait de façon autonome en déviant les contraintes vers le tissu sain, à l'instar de ce qu'il semble de plus en plus être décrit au niveau du disque intervertébral (au niveau des zones de fissures, l'environnement ne permettra pas d'optimiser les contraintes nécessaire à l'expression naturel des échanges et des structures du disque)

Encore une fois et à ce jour ce modèle semble être le plus efficient possible mais comme tout modèle théorique il offre des perspectives mais aussi des limites et se heurte à la réalité clinique multimodale, à la limite des outils techniques actuels et du phénotypage en amont du patient. Faute de merles on mange des grives

Concrètement et cliniquement, il s'agit de repérer à quel stade du continuum le tendon du patient se trouve, repérer les facteurs intrinsèques (génétique, contextuel, psycho-social, tabagisme, médication, ...), évaluer la "charge" et mettre en place une intervention appropriée.

S'agissant d'une pathologie multimodale, il s'agira d'actionner de façon multi modale : construire un programme d'exercice progressif - repérer et lever les adaptations et inhibitions corticales - agir sur les voies descendantes de la douleur, repérer les stratégies d'adaptation motrice comme porte d'entrée potentielle de contraintes (pathologie de surcharge Vs de décharge), inclure le patient dans une processus collaboratif et lui donner du sens à nos interventions, évaluer ses besoins, ses attentes et les contraintes à devoir subir dans ses activités.

Une tendinopathie n'est pas juste une tendinopathie, c'est l'histoire d'un tendon et d'un individu dans un contexte donné, sinon il suffirait de suivre un protocole stéréotypé. Forte heureusement nous ne sommes pas soumis à un travail de technicien mais d'ingénierie rééducative, alors agissons en tant que tel.



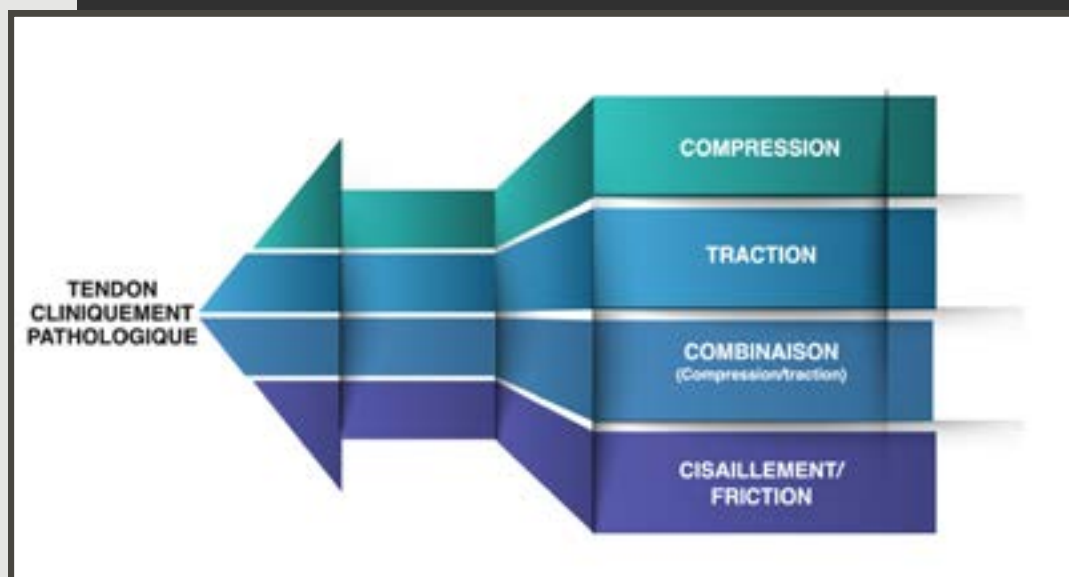
ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum

6/9

Encore une fois, la capacité de gestion de la charge (loading) est un paramètre déterminant dans la modification structurale du tendon. Il est tout de même essentiel de préciser que cette notion de charge devra être intégrée dans un cadre plus large prenant en compte le contexte psychosocial et les notions d'effort, d'effets cumulés dépassant le cadre de cet article, mais étant essentiel dans le management de l'individu.

Lorsque l'on parle de charge mécanique pure auquel le tendon est soumis, nous faisons référence dans le cadre des tendinopathies à 4 types de contraintes.



2. Rappel histologique et anatomique

Parlons succinctement structurel. Un tendon est constitué d'une série de structure et notamment des fibres de collagène organisées en // (conférant la force et la résistance à la tension) - des ténocytes contenu dans la matrice extra cellulaire avec la présence de protéoglycanes (responsable notamment de la propriété visco élasticité du tendon)



ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum

7/9

Une dégradation de l'homéostasie tissulaire tendineuse entrainera des changements histologiques.

Cependant une des problématiques notamment mise en avant par Sean Docking est que les remaniements structuraux du tendon n'ont pas de lien de corrélation avec la douleur du patient et donc qu'il n'y a pas nécessairement de relation directe entre la structure, la douleur et le dysfonctionnement mécanique. La modification structurelle serait donc certes un facteur de risque non négligeable mais compris dans processus multi-modales (facteurs intrinsèques - facteurs extrinsèques).

Propriétés fonctionnelles

Tissu **actif métaboliquement**

A: Fibres de collagène type I

B: Faisceaux primaires

C: Ténocytes quiescents

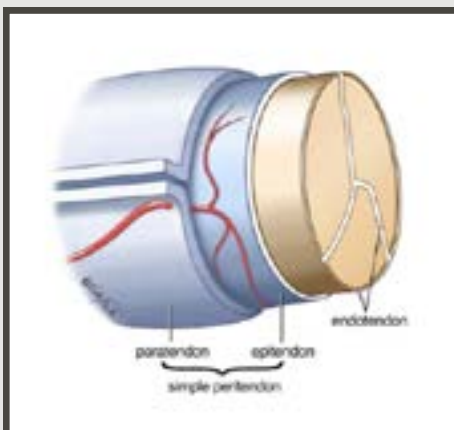
D: Paratendon, gaine synoviale

E: Molécules procollagène

Grande proportion de matrice extracellulaire mais peu de cellules et de vaisseaux



Une précision est de rigueur, l'innervation du tendon est très majoritairement superficiel et régit par le paratendon. Le corps du tendon est quant à lui quasi anerveux expliquant ce pourquoi dans le cas des tendinopathies dégénératives, l'individu souvent ne se plaint pas de douleur. Cette atteinte tendineuse souvent sourde, peut aussi expliquer le contexte de rupture tendineuse imprévu. Dans un soucis de clarté, il convient de poser un cadre plus clair lorsque nous utilisons le terme de tendon « atteint », il y a plusieurs grades d'atteinte, l'atteinte purement structurelle, l'atteinte dite nociceptive, l'atteinte par limitation de la fonction.



Le paratendon est une gaine conjonctive qui permet au tendon de se déplacer avec un minimum de friction autour d'interface mécanique.

L'adaptation du tendon structurellement « atteint » se traduit par une cascade de modification histologique résumé ci dessous.

Comme précisé précédemment ces adaptations tissulaires sont plus ou moins réversibles suivant le stade du continuum.



ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum

8/9

On observe notamment :

- augmentation du nombre de cellules de ténocytes se transformant progressivement en cellule chondrocytaire avec l'apparition de myofibroblaste se traduisant par l'augmentation d'une quantité de collagène et de protéoglycane conduisant à la désorganisation de la matrice extracellulaire.
- une croissance vasculaire appelée néo-vascularisation accompagnée d'une néonerve sensorielle (induisant une augmentation de la production de substances nociceptives : glutamate - substance P ...)
- synthèse de collagène de type 3 au profit de collagène de type 2
- synthèse de collagène cicatriciels susceptible d'être responsable d'adhérence entre le paratendon et le tendon lui même (potentiel altération de la vascularisation du tendon) Cf schéma ci dessous

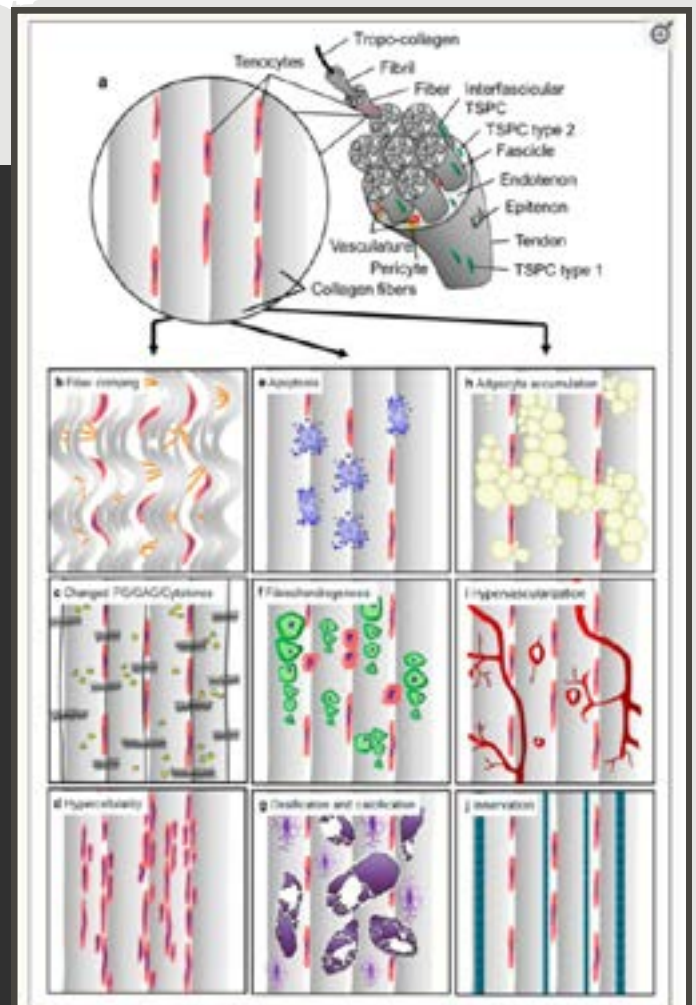


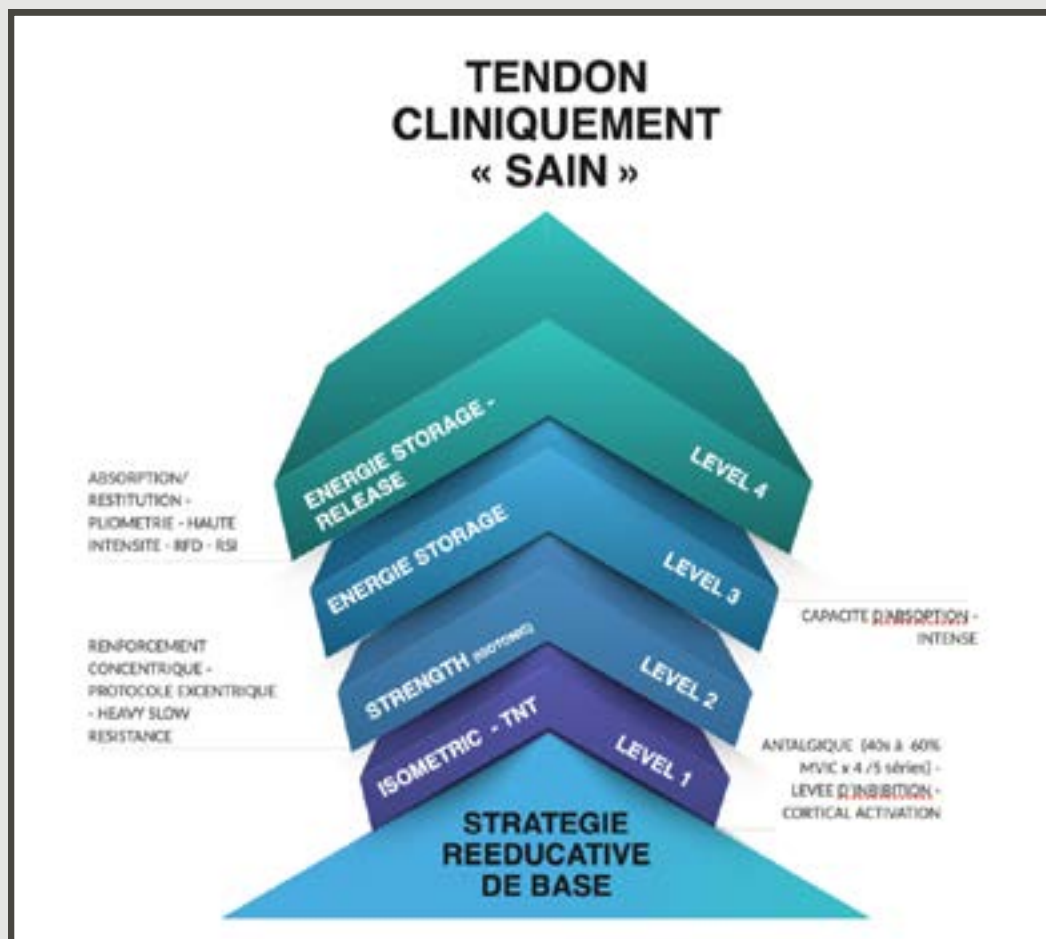
Figure 2

Caractéristiques histopathologiques liées à la tendinopathie dans le tissu tendineux humain. Coloration de l'hématoxyline et de l'éosine (a) du tissu tendineux normal et des anomalies telles que (b) la présence de chondrocytes, (c) l'ossification, (d) la calcification du tendon d'Achille (image aux rayons X), (e) l'accumulation d'adipocytes, (f) la dégradation des myofibrilles (ou myofibrilles) et (g) l'hypervascularisation. (h) Image g) 10 x zoom avant. Barres d'échelle : 200 µm. Les flèches indiquent la caractéristique correspondante par image. Images dérivées des archives histopathologiques du Prof. Christoph Brodhagen, Institut de pathologie, Université de Ratisbonne.



ARTICLE K-LYF

Tendinopathie : une histoire de continuum 9/9



ÉDUCATEUR SPORTIF

Faites la demande !

EN TANT QUE KINÉSITHÉRAPEUTE DIPLÔMÉ, VOUS ÊTES AUTORISÉ À MENTIONNER SUR VOS DOCUMENTS ET PLAQUE PROFESSIONNELLE LE TITRE D' « ÉDUCATEUR SPORTIF » OU « ÉDUCATEUR SPORTIF EN ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES ».

Vous devez faire votre demande auprès du préfet du département. Le masseur-kinésithérapeute peut exercer la fonction d'éducateur d'une activité physique ou sportive et user de ce titre, sous réserve de respecter également les conditions d'honorabilité et de déclaration fixées par le code du sport.

Ci-joint le lien direct pour initier les démarches administratives : <https://eaps.sports.gouv.fr>.





comme
IMPÔTS



QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'UNION RECOUVREMENT SÉCURITÉ SOCIALE ET ALLOCATION FAMILIALE EST UN ORGANISME PRIVÉ EN CHARGE DE PERCEVOIR LES COTISATIONS SÉCURITÉ SOCIALE ET ALLOCATIONS FAMILIALES. VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE À L'URSSAF AU MAXIMUM 8 JOURS APRÈS LE DÉBUT DE VOTRE ACTIVITÉ EN TANT QUE PROFESSIONNEL DE SANTÉ LIBÉRAL.

Votre statut de profession libérale vous impose des règles et un mode de fonctionnement différent des salariés.

Nous avons vu plus haut de façon général le fait d'opter pour un régime fiscal au BNC. C'est un régime fiscal, dans le sens où des règles fiscales spécifiques vont s'appliquer aux entreprises soumises.

En BNC, ce sont les revenus du professionnel qui sont pris en compte et non un chiffre d'affaire.

Le régime micro-BNC lui est réservé aux kinésithérapeutes libéraux dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 70 000 € sur N-1 ou N-2 ou qui sont dans leurs premières années d'installation. Lorsque ce seuil est franchi, le régime au réel devient obligatoire.

Bénéfice imposable = Chiffre d'affaire - Charges déductibles (sociales, frais, etc...) vous aurez donc l'obligation de tenir une comptabilité :

- Tenir un registre des dépenses et des encaissements ainsi que conserver vos justificatifs de dépenses professionnelles
- Etablir un bilan et un compte de résultat
- Déclarer vos revenus via une déclaration 2035
- Déclarer vos revenus personnels via une déclaration 2042 C PRO

En finalité, choisissez le bon régime fiscal, faites vous accompagner par un expert comptable agréé AGA.

Si vous faites le choix de gérer votre propre comptabilité, pensez à cotiser à une AGA (centre fiscal agréé). Cette AGA réalise un pré-contrôle fiscal. La cotisation annuelle représente environ 300 euros

Sans eux vous aurez le droit à des majorations, pensez-y. Votre première année fiscale ne faisant que 6 mois, vous n'aurez peut-être pas d'impôt à payer, sauf si vous travaillez beaucoup.



TOOLBOX



**LES TOOLBOX BY K-LYF :
RETROUVEZ DES EXERCICES,
MÉTHODOLOGIES, OUTILS ADAPTÉS
À DIVERSES PATHOLOGIES**



D

comme

DROIT À LA
FORMATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

EN TANT QUE KINÉSITHÉRAPEUTE INSCRIT AVEC VOTRE NUMÉRO ADELI, VOUS OUVREZ LE DROIT À DES FORMATIONS.

La formation en kinésithérapie est presque un devoir. Si la formation initiale constitue un socle fondateur, un catalogue de formations post-graduées vous sera proposé au travers de nombreux organismes de formation, en fonction de vos centres d'intérêt, votre parcours thérapeutique et des compétences que vous souhaitez acquérir.

En tant que kinésithérapeute libéral, vous cotiserez pour ce droit à la formation, se traduisant par une participation financière aux formations par des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé). Vos OPCA disponibles : DPC et FIFPL.

DPC

Le DPC (Agence national de développement professionnel continu) contribue à votre développement professionnel.

Comment ça se matérialise ?

Le DPC participera à une subrogation de paiement, c'est-à-dire qu'il financera directement un montant sur le prix d'inscription à la formation.

Tous les kinésithérapeutes disposent d'un portefeuille annuel directement déductible sur le prix de votre inscription de formation. À cela s'ajoute encore des indemnités par jour de formation effectuées.



LES ÉTAPES À SUIVRE POUR S'INSCRIRE À UNE ACTION DE FORMATION :

1. EN PREMIER LIEU, IL FAUDRA VOUS INSCRIRE SUR LE SITE DU DPC <https://www.agencedpc.fr> EN REMPLISSANT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES ET EN FOURNISSANT NOTAMMENT VOTRE RIB ET NUMÉRO ADELI AFIN DE CRÉER VOTRE COMPTE.

1

2

Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé

#Fermeture du standard le 21 juin

Le service téléphonique de l'Agence nationale du DPC sera exceptionnellement fermé le mardi 21 juin. Réouverture dès mercredi 22 juin à 9h30

#1 : vous souhaitez ouvrir ou activer votre compte ?	#2 : Mon DPC, le document de traçabilité
Vous avez besoin d'aide pour activer votre compte sur le nouvel espace ? • Comment activer votre compte sur l'espace professionnel ? • 6 conseils pour activer son compte Vous avez besoin d'aide pour créer votre compte	MonDPC, document de traçabilité, qu'est-ce que c'est ? Mon DPC s'adresse à tous les professionnels de santé quel que soit leur mode d'exercice et accessible sur un espace sécurisé. Chaque professionnel y retrace toutes les actions de DPC qu'il aura suivies en y joignant ses attestations de participation. Vous pouvez à tout moment éditer une synthèse de votre activité. Mon DPC permet également de rendre compte tous les 3 ans du suivi de l'obligation auprès de l'autorité de contrôle (ordres, employeurs ou ARS).

2. UNE FOIS VOTRE COMPTE VALIDÉ, IL FAUDRA RECHERCHER DES FORMATIONS APPELÉ « ACTION DE FORMATION » COMPRENANT UN NUMÉRO. DANS VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE VOUS POURREZ Y RENSEIGNER SOIT LE NUMÉRO DE LA FORMATION, SOIT LE NOM DE LA FORMATION OU RENSEIGNER LE NOM DE L'ORGANISME PUIS Y RETROUVER TOUTES LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR L'ORGANISME.

3. UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION VALIDÉE, L'ORGANISME DE FORMATION SERA INFORMÉE PAR MAIL DE VOTRE INSCRIPTION ET SE CHARGERA DE VOUS PRÉVENIR DE LA FINALISATION DE VOTRE INSCRIPTION.

À TITRE D'EXEMPLE

Vous vous inscrivez à la formation Shoulder 2.0 (4 jours de formation soit 32 heures de cours) pour un montant de 999 euros. Lors de votre inscription par le DPC, vous êtes susceptible de bénéficier d'une participation à hauteur de 437 euros directement déduit sur le prix de la formation à payer à l'organisme, soit $999 - 437 \text{ euros} = 562 \text{ euros}$. Donc vous ne devez plus que payer la somme de 562 euros à l'organisme.

En plus de cela, vous bénéficiez d'indemnisation directement réglé par le DPC sur votre compte bancaire professionnel quelques semaines après la fin de la formation.



FIFPL

Pour l'année 2025, la prise en charge annuelle est plafonnée à **600 €** et limitée à **200 €** par jour de formation. Elle est donc plafonnée à 3 jours par an et par professionnel parmi les formations proposées dans la limite du budget de la profession.

En fonction des thèmes, la prise en charge peut être de 2, 3 jours.

Pour profiter de cette prise en charge, il vous faut vérifier sur notre site que la formation est bien prise en charge par le FIFPL (vous pouvez retrouver la liste de nos formations éligibles sur le site du fifpl).

Il vous faut ensuite :

- Vous inscrire sur <https://fifpl.fr>
- Créer votre dossier de demande préalable de prise en charge
- Finaliser votre dossier

DEMANDE PREALABLE DE PRISE EN CHARGE

Votre formation terminée, votre demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation.

Passé ce délai de 10 jours calendaires, votre demande de prise en charge sera refusée.

Votre Formulaire de Demande de Prise en Charge doit contenir :

- Devis de l'Organisme de Formation ou Convention de Stage
- Programme détaillé par jour de formation
- Photocopie de l'Attestation de Versement de la Contribution à la Formation Professionnelle (URSSAF) ou Attestation d'Exonération de cette Contribution
- Relevé d'Identité Bancaire

Votre demande de prise en charge sera ensuite soumise à une Commission Professionnelle constituée de vos Représentants Syndicaux qui sont seuls habilités à se prononcer sur un accord (ou refus) de prise en charge selon les critères établis.

*Le FIFPL est le second OPCA disponible pour les kinésithérapeutes libéraux. La participation potentielle du FIFPL à votre formation se traduit par une aide financière à votre inscription. Dans un premier temps il sera nécessaire que la formation souhaitée soit éligible au FIFPL. Ensuite, la participation se fera dans la limite des fonds disponibles et après avoir en amont déposé votre dossier de prise en charge. Pour réaliser votre dépôt de dossier en ligne, il faudra au préalable vous inscrire sur le site du FIFPL **www.fifpl.fr***

Procédures de prise en charge

[Procédures](#)[Critères](#)[Attestation](#)[Tutoriel](#)[Espace adhérent](#)[FIF PL](#) → Procédures de prise en charge

1 Etes-vous éligible à une prise en charge de formation par le FIF PL ?

Seul peut être éligible à une prise en charge de ses formations, le professionnel installé en exercice libéral au moment de la formation pour laquelle il présente une demande de financement par le FIF PL.

E

comme

ÉQUIPEMENT



QU'EST-CE QUE C'EST ?

NOUS VOUS PROPOSONS UNE LISTE DE MATÉRIEL NON EXHAUSTIVE AFIN DE VOUS ÉQUIPER DANS UN FUTUR PROJET SOIT D'INSTALLATION OU TOUT SIMPLEMENT POUR PRATIQUER DANS DES CONDITIONS IDÉALES.

Une réussite professionnelle, quelque soit l'étape, que ce soit en tant qu'assistant, remplaçant ou pour celles et ceux qui se lancent rapidement dans la création de leur cabinet, passe par la construction d'un environnement propice à l'expression de la philosophie que vous souhaitez transmettre au travers de votre pratique.

Si aujourd'hui, il ne fait plus de doute quant à la vision active de la kinésithérapie 2.0, il faudra faire preuve de compétences dans la construction de votre catalogue d'exercices et faire preuve d'imagination pour stimuler les leviers motivationnels de vos patients.

Rien ne sert de se laisser asservir par la technologie et le matériel mais pour autant nous nous devons de proposer un cadre professionnel à nos patients.

Il s'agira de ne pas devenir esclave de l'outil mais s'en servir pour magnifier le cadre de raisonnement et optimiser les stratégies thérapeutiques.

Équipez vous de la manière dont vous souhaitez prendre en charge vos patients.



LE MATÉRIEL

- Bandes élastiques
- Plot de yoga
- Air band
- Kettlebell 4kg – 6kg – 8kg – 12kg – 16kg
- Dumbbell 4kg – 6kg – 8kg – 10kg – 2,5kg – 15kg – 20kg
- Barre haltero 20kg – 10kg
- Trapbar
- Plate pour barre haltéro : 5kg - 10kg – 15kg - 20kg
- Plio box en mousse
- Haies
- Step
- Cage à squat
- GHD ou banc lombaire
- Banc de musculation
- Step
- skateboard
- Sangle
- Échelle de rythme
- Tapis de gym
- Tatami
- Poid à cheville
- Rope
- Sac de frappe
- Tapis de course
- Slider
- Balle lesté 1kg - 2 kg - 4kg
- Wall ball 4kg - 6kg - 8kg



S

comme

STATUT



QU'EST-CE QUE C'EST ?

DANS L'OPTIQUE D'UN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE, IL VOUS FAUDRA CHOISIR VOTRE CADRE D'ACTIVITÉ INITIAL EN FONCTION DE VOS CHOIX, CAPACITÉS ET OPPORTUNITÉS :

Lorsque vous allez commencer à travailler, il vous faudra signer un contrat bipartites. Plusieurs choix d'exercices s'offriront à vous :

Salarié ou libéral

Vous pouvez faire le choix d'être salarié dans une structure publique ou privée. Le salariat vous offre de nombreux avantages mais aussi des inconvénients.

Etre remplaçant : le démarrage dans la vie professionnelle du kiné se fait souvent sous le statut de remplaçant. Comme son nom l'indique, vous remplacez un kiné dans le cadre de ses vacances, de son arrêt maladie ou de son congé maternité etc. Dans ce statut professionnel, vous ne facturerez pas en votre nom mais avec la carte CPS de kiné titulaire. C'est ce dernier qui payera directement.

Etre assistant : le vrai terme est collaborateur puisque, le terme assistant fait référence à des conditions « d'aliénation ». Le collaborateur exerce en son nom propre dans le cabinet du titulaire mais facture en son nom propre avec sa carte CPS. Cependant, il rétrocède un certain pourcentage défini dans le contrat, souvent compris entre 20 et 30 % de ses actes mensuels.

Titulaire : vous décidez de vous installer à votre nom dans votre cabinet. C'est à dire que vous construisez ou rachetez un cabinet existant.

Attention à l'avenant 5 ! Il existe un zonage qui est actualisé régulant le flux des installations dans certaines communes ou quartiers surdotés en Kinés.

- Assistant, vous avez l'adresse professionnelle du titulaire.
- Remplaçant, l'adresse professionnelle est votre adresse personnelle.
- À votre compte ou associé, vous avez votre adresse professionnelle (sauf si vous faites exclusivement du domicile auquel cas vous donnez votre adresse personnelle)

Au delà de ces 3 choix, c'est un statut comparable qui s'offre à vous : Indépendant, salarié, et « entrepreneur » en structure type SELAS ou SELARL.

Intégrer un club de sport en tant que kiné

VOTRE RÔLE

- Maîtriser les soins d'urgence
- Maîtriser les tests cliniques et leur valeurs clinimétriques pour un diagnostic le plus juste
- Savoir strapper
- Savoir communiquer
- Mettre en place un programme de réathlétisation

VALORISER VOTRE TEMPS ET VOTRE SAVOIR

50 euros/heure nous semble être une base de départ et de valorisation correcte de votre temps passé au club.



LES COMPÉTENCES

Votre compétence ne sera que trop peu souvent juger à sa juste valeur mais vous devrez savoir manier l'art du savoir être spécifique et contextuel, être bon communicant et être adaptable.

MÉCÉNAT ET IMPOSITIONS

Une autre manière de pouvoir financer votre travail et vos heures dans le club est d'utiliser le cerfa 11580*03. Il s'agit du mécénat sportif. Au titre du temps passé l'association effectue un don sur lequel vous pourrez déduire 66% de cette somme dans la limite de 10 000 euros et de 20% de votre BNC.

La déduction d'impôt est directement déductible de votre fiche d'impôt (exemple : le club paye 1000 euros - vous bénéficiez de 66% de 1000 euros soit 660 directement à déduire de vos impôts, dans la limite des conditions énoncées précédemment)





Nos valeurs se retrouvent au sein de
NOTRE ÉCOSYSTÈME



K-LYF concentre son énergie pour développer sa capacité à fédérer autour d'un écosystème singulier. Chacun se construit en fonction de ses affinités thérapeutiques et de son expérience mais la particularité de K-LYF réside dans sa capacité à suivre et à s'adapter à vos besoins.



Se former : un plaisir et une expérience à la portée de tous.

K-LYF s'inscrit dans une démarche qualitative sélective et humaine où chacun trouvera sa place afin de porter le projet thérapeutique qui lui tient à cœur. La formation professionnelle continue est un droit individuel pour ne pas dire un devoir professionnel.

En fonction de vos objectifs de développement, de votre réseau associatif local et de vos sensibilités, nous construirons ensemble votre voie d'expertise la plus adaptée. Venez comprendre comment nos expériences du sport de haut niveau ou en libéral nous ont permis d'orienter nos pratiques et de faire ces choix evidence-based que nous assumons !

La vraie science est une ignorance qui se sait : la quête perpétuelle de remise en question sur le bien-fondé de nos savoirs pratiques et théoriques est notre essence. Les problématiques inhérentes à nos pratiques de clinicien conduisent notre soif de connaissances et compétences.

Parce que l'enjeu est non seulement dans la reconnaissance de notre merveilleuse profession mais aussi et avant tout dans l'amélioration de la qualité de vie de nos patients: nous devons participer à l'éveil de la curiosité, de l'ouverture d'esprit et même parfois à l'impertinence du dualisme entre cliniciens et chercheurs comme il est coutume de confronter.

Il est de notre ressort de développer nos compétences dans la prise en charge des pathologies musculo-squelettiques et sportives. Faites le choix de vous former.

Propulsez-vous dans l'univers K-LYF !



**LE CONFLIT
DE HANCHE**



**STUDENT-
MEDIATEK**

ACCÉDEZ À 2 FORMATIONS
GRATUITES SUR NOTRE
PLATEFORME EN LIGNE

**LE CONFLIT
SOUS ACROMIAL**

FAIRE LE CHOIX DE SE FORMER EN KINÉSITHÉRAPIE DU SPORT

Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Développer des compétences dans la prise en charge des pathologies sportives nous apparaît aujourd'hui essentiel dans l'exercice d'une pratique thérapeutique de cabinet. Devenir kiné du sport c'est bien plus qu'arborer une plaque à l'entrée du cabinet, c'est avant tout acquérir des compétences transversales en musculo-squelettique, c'est avant tout savoir réfléchir, appliquer, ressentir, transpirer pour transférer ses savoirs dans une réalité quotidienne thérapeutique.

Une notion élémentaire doit être la base de toute approche rééducative : **PLANIFIER**. Planifier vos séances c'est à dire fixer des objectifs clairs en collaboration avec le patient. Savoir reconnaître les besoins du patient en fonction de ses attentes, capacités, ambitions, représentations, et lui donner du sens à ce projet thérapeutique.

Se former en kiné du sport c'est indéniablement s'offrir le choix d'avoir une lecture appropriée des besoins et demandes en fonction du type de patient. Que ce soit un patient sédentaire, un sportif amateur, un sportif pro, l'organisation est identique. Par contre les objectifs sont différents, les outils, les contraintes à appliquer sont différents.

VOTRE FORMATION DEVRA RÉPONDRE À DE NOMBREUX CRITÈRES ET OBJECTIFS

- explorer la biomécanique humaine
- maîtriser les protocoles de prise en charge de pathologies telles que l'entorse de cheville, le syndrome fémoro-patellaire, la pubalgie, les lésions musculaires, les conflits de hanche, les lombalgies spécifiques et non spécifiques, les pathologies du coureur, l'épaule traumatique et micro-traumatique, ...
- comprendre les tendinopathies et les perspectives de rééducation
- intégrer les processus neurophysiologiques de la douleur
- construire, planifier et programmer vos séances et le suivi en d'autres termes individualiser vos prises en charge
- développer votre compréhension de l'être humain, de l'alliance thérapeutique, des effets contextuels
- acquérir des techniques manuelles pour optimiser vos soins
- multiplier votre catalogue d'exercices mais surtout comprendre et justifier leur utilisation
- développer un raisonnement clinique et poser un diagnostic précis
- comprendre les bases de la prépa physique
- maîtriser la réhab et réathlétisation du sportif
- développer votre esprit critique
- maîtriser la neuro et les concepts de motricité
- être accompagné par des experts de terrain
- être centré autour d'une approche EBP
- mettre la pratique au cours des processus pédagogiques
- activer votre expertise thérapeutique



"Aller au-delà de la prévention avec K-PS afin de penser protection et pro-action. Le sport est un enjeu de santé publique. Les kinés ont un rôle majeur à jouer dans le sport santé."

**FORMATION KINÉ-PROSPORT
10 SÉMINAIRES - 240 HEURES DE FORMATION
44 HEURES DE FORMATION EN LIGNE**

- > Accès en amont à des contenus en ligne pour stimuler l'interaction des cours.
- > Apprentissage au sein de clubs pros et cliniques pour être en immersion dans l'écosystème unique K-LYF.
- > Enseignements théoriques et pratiques coordonnés.
- > Reconnaissance du diplôme par l'Ordre des kinés.
- > Un chèque ou virement de 740€ à l'inscription et 9 virements ou chèques de 750€ encaissés avant chaque module soit un montant total de 7 490€ TTC
- > Susceptible à une prise en charge DPC & FIFPL

Le diplôme en Kiné du Sport le plus complet avec des spécialistes reconnus dans le sport professionnel. Construisez et approfondissez vos compétences et savoir-faire en parallèle d'une librairie d'exercices, atouts d'une kiné active 2.0.

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ K-LYF !





SUIVEZ K-LYF SUR INSTAGRAM



@KLYFORMATION





KLYF SAS - Capital social de 6 600€
RCS LYON 840 639 538 - Organisme de formation
enregistré sous le n°84691593369
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.